

Avis aux termes de l'article 12

Renseignements additionnels requis pour se conformer aux modalités de l'homologation conditionnelle

Système d'inhibition de la croissance racinaire Biobarrier, numéro d'homologation 28477, numéro de référence 2004-1021

Au cours de la période d'homologation conditionnelle qui a été accordée jusqu'au **31 décembre 2009**, les renseignements suivants doivent être compilés et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1^{er} décembre 2009**, accompagnés des numéros de catégories d'utilisation (CODO) afférents. Une réponse incomplète à ces modalités ne sera pas acceptée.

Partie 3 *Renseignements sur les caractéristiques chimiques*

CODO : 3.5.10
Titre : Données sur la stabilité à l'entreposage
Détails : Il faut présenter dès que possible une étude sur la stabilité du produit à l'entreposage pendant un an.

Partie 10 *Valeur*

CODO : 10.2.3.3
Titre : Efficacité : Essais à petite échelle (au champ, en serre)
Détails : Utilisation à l'extérieur : Afin d'appuyer les utilisations de Biobarrier à l'extérieur, on doit effectuer une étude au champ sur une période de trois ans pour démontrer que Biobarrier inhibe, arrête ou redirige la croissance des racines des végétaux désirés au-delà de la barrière physique formée par la bâche de polypropylène non tissée.

CODO : 10.2.3.3
Titre : Efficacité : Essais à petite échelle (au champ, en serre)
Détails : Utilisation en contenants : Afin d'appuyer l'utilisation de Biobarrier dans les contenants de plantes ornementales ou de matériel de pépinière, on doit effectuer une étude de confirmation d'une durée d'un an pour démontrer que Biobarrier inhibe, arrête ou redirige la croissance des racines des végétaux désirés vers un endroit où Biobarrier n'est pas installé (c.-à-d. réduire le déracinement). Il est recommandé de choisir des plantes ornementales et du matériel de pépinière vulnérables.

CODO : 10.3.2
Titre : Efficacité : Effets nocifs sans incidence sur l'innocuité
Détails : Utilisation à l'extérieur : Dans le cadre de l'étude au champ demandée pour répondre à l'exigence du CODO 10.2.3.3 : Essais à petite échelle (ci-dessus), on doit évaluer la santé et la vigueur générales des végétaux désirés.

CODO : 10.3.2
Titre : Efficacité : Effets nocifs sans incidence sur l'innocuité
Détails : Utilisation en contenants : Dans le cadre de l'étude en contenants demandée pour répondre à l'exigence du CODO 10.2.3.3 : Essais à petite échelle (ci-dessus), on doit évaluer la santé et la vigueur générales des végétaux désirés.